

De nombreux biens de consommation entrent illégalement au Viet Nam. Les exportateurs canadiens devront affronter la concurrence des produits de contrebande, et même de contrefaçon, qui sont vendus meilleur marché, réduisant la compétitivité des importations légales.

Il est surtout difficile de vendre aux entreprises vietnamiennes parce que celles-ci manquent de devises fortes pour payer les importations. Étant donné leurs relations commerciales de longue date avec l'ancienne Union soviétique, les sociétés vietnamiennes ont surtout l'expérience du commerce de contrepartie.

Le Viet Nam n'est pas un pays très avancé sur le plan technologique, ce qui explique pourquoi de nombreux produits y sont rudimentaires et désuets. Les exportateurs canadiens doivent donc fournir des produits et services qui s'adaptent à la nature du marché auquel ils sont destinés. À cet égard, il faut tenir compte de divers facteurs, notamment la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée, la quantité et de la qualité des matières premières, la disponibilité des pièces de rechange, l'alimentation électrique locale et les conditions générales du marché.

### **Contrôles à l'exportation et à l'importation**

Sous l'autorité du Conseil des ministres, le ministère du Commerce et du Tourisme régit le commerce extérieur du Viet Nam. De concert avec le Comité d'État au plan, il est chargé de coordonner la stratégie et les objectifs du pays et d'effectuer la planification des exportations et des importations de façon qu'elles respectent les priorités socio-économiques. De plus, le Ministère fournit aux exportateurs et aux importateurs des renseignements sur les marchés et les prix. Il est en outre responsable du contingentement des exportations et des importations, de la délivrance de licences et de la supervision générale du commerce extérieur. Les entreprises sont tenues de s'informer des restrictions s'appliquant à certains biens et services.

### **Comment trouver un partenaire commercial**

Les entreprises locales n'ont pas toutes le droit de participer au commerce extérieur; il est donc essentiel de s'assurer que le partenaire vietnamien possède l'autorisation requise. La Vietcochamber et le ministère du Commerce et du Tourisme peuvent fournir aux sociétés canadiennes une liste des entreprises vietnamiennes qui détiennent une licence d'import-export.

Depuis longtemps, le commerce extérieur est réglementé par le gouvernement du Viet Nam. Les entreprises publiques d'import-export agréées par le ministère du Commerce et du Tourisme relèvent des ministères et ont la responsabilité administrative de la production des marchandises à exporter, faisant ainsi office d'intermédiaires pour le compte des sociétés d'État.

Des entreprises d'État à l'échelle nationale et provinciale ainsi que des sociétés du secteur mixte sont autorisées à commercer avec l'étranger. Les entreprises privées et les particuliers n'ont pas le droit d'importer directement.

Les sociétés vietnamiennes suivantes ont généralement le droit de participer au commerce extérieur :

- Les entreprises publiques de commerce général : sociétés qui oeuvrent au niveau national et sont chargées de l'importation et de l'exportation de divers produits.
- Les entreprises publiques de commerce spécialisé : sociétés qui se spécialisent dans certains produits ou secteurs industriels, comme les produits agricoles et alimentaires, le charbon, le cuir, les produits de la mer, l'électronique et les boissons.